



Grenoble, le 17 DEC. 2012

**MICHEL DESTOT**  
MAIRE DE GRENOBLE  
DÉPUTÉ DE L'ISÈRE

**Monsieur Guy WALTISPERGER**  
**Président**  
**Monsieur Jean-Pierre CHARRE**  
**Vice-Président**  
**CLUQ**  
**6 rue du 4 septembre**  
**38000 GRENOBLE**

*Réf: CAB/MD/TR/CMa/2012/0185*  
*Ged: 2012/015674*

Monsieur le Président, Monsieur le Vice-Président,

Votre courrier relatif à l'aménagement des quais de l'Isère m'est bien parvenu et a retenu toute mon attention.

J'ai bien noté vos différentes remarques quant aux choix faits par la Ville et Alain Marguerit, l'architecte-paysagiste en charge du projet.

Concernant le revêtement en béton choisi, j'entends vos inquiétudes relatives au confort de la marche. Toutefois, ce choix répond à la nécessaire cohérence entre les différents lieux d'intervention, et répond notamment aux aménagements déjà entrepris en partie basse du téléphérique.

Ce revêtement en béton a été proposé dans le cadre de la concertation, avec pour références le quartier de la Duchère à Lyon et différents quartiers de Nîmes (projet Arènes, Esplanade, Feuchères), mais également la station basse du téléphérique à Grenoble. Le confort et la pérennité de ce type de revêtement a donc déjà été éprouvé par de nombreux usagers et services de plusieurs collectivités.

Ce matériau a été choisi pour sa qualité de luminosité et de texture. Le granulat apparent de couleur claire crée une texture de surface animée par les différences de luminosité de jour comme de nuit. Avec le temps le granulat se patine, produisant des brillances qui accentuent cet effet de luminosité sans créer de glissance.

Le choix du traitement uniforme du revêtement entre la rue et les espaces piétonniers répond quant à lui à un souhait d'agrandissement de l'espace, en particulier dans la rue St Laurent et sur le quai Perrière qui sont des espaces contraints.

En ce qui concerne la délimitation entre terrasses commerciales et circulation piétonne sur le quai Perrière, le projet privilégie la régularité du cheminement piéton qui doit garantir le croisement des piétons et des personnes à mobilité réduite. Comme vous l'évoquez, le développement des modes alternatifs fait partie des priorités de la ville et ce projet comme l'ensemble du programme "Cœur de Ville, Cœur d'agglo" propose un meilleur partage de l'espace public en faveur de ces modes en plein développement.

Le projet pensé par Alain Marguerit répond au souhait de la Ville de développer l'occupation possible du domaine public par des terrasses, bien supérieur à la situation antérieure, et ce dans le but d'accroître l'attractivité et la dynamisation commerciale du secteur.

Sur la place de la Cymaise, le revêtement uniforme du sol permet de garantir l'unité de la place. La délimitation des terrasses se fera par des clous métalliques comme sur de nombreuses places de Grenoble.

Vous m'interrogez également sur la marche créée devant la discothèque de la rue Saint-Laurent. Je vous indique que sa création a été nécessitée par la demande de suppression des banquettes par les habitants. Sa création n'était donc pas prévue dans le projet d'Alain Marguerit et ne répond pas au principe d'aménagement en plateau qu'il avait proposé. Cette décision a donc été prise en accord avec les habitants. J'ai demandé à ce qu'Alain Marguerit envisage une alternative permettant de rendre plus lisible cette marche.

Quant aux demandes de mise en œuvre de moments spécifiques et de dispositifs permettant aux habitants de s'approprier le projet, je vous indique que la concertation menée en 2008 et 2009 a été extrêmement enrichissante. De nombreuses demandes et propositions, dont celles émises par le Conseil Consultatif du Secteur 2, les Unions de Quartiers, le CLUQ mais aussi les habitants intervenant individuellement, ont été entendues puis examinées et *in fine* incorporées dans le projet.

En revanche la phase "travaux" se prête beaucoup moins à la concertation, j'en conviens, puisque les grandes lignes du projet sont déjà tracées, le maître d'œuvre et les entreprises en phase opérationnelle. Soyez assurés que la Ville s'attache à informer au mieux les riverains, à travers les lettres d'information travaux, les panneaux d'information, etc. Bien entendu, la Ville restera vigilante sur l'information relative à l'avancée des travaux ainsi que aux évolutions éventuelles du projet.

Jacques Chiron, adjoint en charge des déplacements et de l'embellissement de la Ville, reste à votre disposition pour toute question relative à ce projet.

Espérant avoir répondu à vos interrogations et restant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Président, Monsieur le Vice-Président, à l'assurance de mes salutations les meilleures.

Bien cordialement

Michel DESTOT